

## REUNION DE CONCERTATION AVEC L'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS DU CAMEROUN

D13-95

### COMMUNIQUE FINAL

Le Ministre de la Santé Publique, **Dr MANAOUA Malachie**, informe l'opinion publique que dans le cadre du dialogue permanent avec les Ordres professionnels placés sous la tutelle de son Département ministériel, il a reçu ce jour, mardi 07 mai 2024 à partir de 12 heures, le Conseil de l'Ordre National des Pharmaciens du Cameroun (ONPC), conduit par son Président.

Aussi, à l'entame des échanges, Monsieur le Ministre de la Santé Publique a rappelé que la santé est une grande famille. Chaque profession est considérée à sa juste valeur et devrait apporter sa contribution à l'édification d'un système de santé camerounais robuste et résilient tel qu'instruit **le Chef de l'Etat**.

Trois (03) exposés ont été présentés sur le périmètre de compétence des Ordres professionnels, le cadre réglementaire et le déploiement de la Couverture Santé Universelle (CSU), en tant que politique publique chère à **Monsieur le Président de la République**.

Prenant la parole à leur tour, les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de l'ONPC, récemment réélus, ont salué la sollicitude du MINSANTE et la qualité de la collaboration avec les structures. Il a réitéré l'engagement de l'ONPC à soutenir le processus de transformation du système de santé en cours.

Dans la suite des travaux, **Dr. MANAOUA Malachie** a ouvert des échanges qui ont permis d'avoir une discussion franche et fructueuse sur différents points relatifs à l'exercice de la profession de Pharmacien au Cameroun et sa contribution à la transformation du système de santé camerounais.

Des discussions, les recommandations suivantes ont été adoptées :

N°	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES
1	Mettre en place une plateforme permanente d'échanges entre les Ordres professionnels	DPML, DOSTS, DAJC ORDRES
2	Mettre en place au sein de l'ONPC, des groupes de réflexion thématiques qui pourront faire des propositions au MINSANTE sur diverses problématiques	ONPC
3	Inviter le Promoteur des produits BAUME FRANCOIS pour mettre en place un processus de mise en conformité de ses produits	DPML
4	Intensifier la lutte contre la vente illicite des médicaments et le faux médicament, avec l'implication des différentes parties prenantes	MINSANTE ONPC
5	Poursuivre l'appui au déploiement et à la vulgarisation de la CSU au Cameroun	ONPC
6	Apporter une contribution plus significative aux interventions de santé publique (surveillance épidémiologique, dépistage précoce des maladies non-transmissibles, dispensation communautaire, pharmacovigilance, roulement des pharmacies de garde, etc.)	ONPC

1

7	Mener une réflexion pour la problématique des couts et la réduction des disparités des prix	ONPC
8	Veiller à ce que les officines ne soient pas des lieux de pratique illégale de la médecine	ONPC

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DE L'ORDRE  
NATIONAL DES PHARMACIENS DU CAMEROUN**



**LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

